

CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 13/12/2017

DELIBERATION N°CS-2017/26

OBJET:

Passation d'un avenant administratif et financier au marché de travaux de protection contre les inondations et de restauration environnementale de l'Yzeron à Oullins et Sainte Foy-lès-Lyon, secteurs 6 (Merlo) et 4 (Platanes) – Lot 1 Génie civil - Terrassements - Réseaux - Aménagement du lit mineur par des techniques inertes, confié au groupement PERRIER TP - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS - MAIA SONNIER

Opération d'investissement n°16.

L'an deux mille dix-sept, le treize décembre, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames:

A. CHANTRAINE, E. DAUFFER, B. DE TESTA, B. GACON, D. GEREZ, M. PLOCKYN, et

C. SCHUTZ.

Messieurs:

A. BADOIL, S. BOUKACEM, L. CHEVIAKOFF, J. CROZET, G. DASSONVILLE, J-Y. DELOSTE, J. DURRANT, A. GONZALEZ, C. GOURRIER, F-X. HOSTIN, F. HYVERNAT, G. LHOPITAL,

R. LOYER, P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE, E. PEDRO, L. PROTON, C. ROZET, et

L. SEGUIN.

Monsieur le Trésorier public : C. CORTIJO

Pouvoirs:

B. PONCET: pouvoir donné à P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE.

Président :

Alain BADOIL.

Secrétaire de séance : S. BOUKACEM.

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 25 / Pouvoir : 1 / Votants : 26).

Convocation en date du : 6 décembre 2017.

Nature de l'acte : Commande publique - Marchés publics - Délibérations - Délibérations relatives aux avenants

(1.1.5.4)

Monsieur le Président rappelle que l'opération de protection contre les inondations du bassin versant de l'Yzeron est basée sur les aménagements complémentaires suivants :

- Restauration hydraulique, physique et paysagère des cours d'eau en zone urbaine et ouvrages de protection sur le Charbonnières à Charbonnières-les-Bains, sur le Ratier à Tassin-la-Demi-Lune et sur l'Yzeron, dans sa traversée des communes de Francheville, Sainte Foy-lès-Lyon et Oullins;
- Barrages écrêteurs de crues sur l'Yzeron à Francheville et le Charbonnières à Tassin la Demi-Lune, à l'amont immédiat de leur confluence.

Concernant le premier volet relatif à la restauration des cours d'eau, le marché n°T-C-16-03-002, signé en vertu de la délibération n° CS-2016/08 du 9 mars 2016 et notifié le 30 mars 2016 au Groupement PERRIER TP - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS - MAIA SONNIER (mandataire PERRIER TP) pour un montant total de 2 640 571,20 € HT, porte sur les travaux de protection contre les inondations et de restauration environnementale de l'Yzeron à Oullins et Sainte Foy-lès-Lyon, secteurs 6 (Merlo) et 4 (Platanes), et plus précisément le lot 1 - Génie civil - Terrassements - Réseaux - Aménagement du lit mineur par des techniques inertes.

Ces travaux constituent la troisième tranche d'aménagement de l'opération n°16 après les travaux réalisés en 2012-2013 à Charbonnières-les-Bains et 2014-2016 à Oullins aval. Ils font l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre complète confiée au groupement CNR – Fondasol - Profil Etudes.

Monsieur le Président expose le déroulement et les conditions d'exécution du marché : le marché de travaux porte sur deux secteurs sur l'Yzeron : le secteur n°6 dit du Merlo entre le pont Rouge et la passerelle du stade du Merlo, dont la rive droite se situe sur la commune d'Oullins et la rive gauche sur celle de Sainte Foy-lès-Lyon ; et le secteur n°4 dit des Platanes entre le pont de Cuzieux et le pont de Limburg à Sainte Foy.

Les travaux se sont déroulés sur deux années, afin de respecter notamment les interdictions de travailler dans le lit des cours d'eau en période hivernale. Ainsi, une première phase s'est déroulée de mai à novembre 2016, et une deuxième de mai à novembre 2017. Il est à noter la survenue d'une importante crue vingtennale à la fin de la première année de travaux, le 22 novembre 2016.

De manière générale, hormis la crue évoquée ci-dessus, les travaux se sont déroulés dans des conditions climatiques favorables, n'entrainant pas de retard particulier ni de difficulté de mise en œuvre. En outre, aucun aléa ou imprévu significatifs n'ont été rencontrés en phase chantier.

Cependant, comme dans tout chantier d'aménagement en rivière, et malgré les nombreuses études préalables et reconnaissances effectuées, quelques adaptations par rapport aux conditions initiales de la consultation et au mémoire méthodologique du titulaire ont été nécessaires, sans remettre pour autant en cause l'économie et la typologie des prestations demandées.

Enfin, niveau foncier, la plupart des tènements ont pu être acquis à l'amiable, à l'exception de la rive gauche du secteur du Merlo, qui a fait l'objet d'expropriations judiciaires. Dans ces conditions, un certain nombre de précautions et d'adaptations de détail au niveau des interfaces avec les propriétés riveraines ont dû être prises au fil du déroulement des chantiers.

Monsieur le Président précise que le marché de travaux qui a été signé avec le titulaire est un marché quantitatif sur la base d'un bordereau de prix unitaires (BPU), définissant 298 prix différents (en cumul des deux secteurs, plusieurs prix étant toutefois redondants d'un secteur à l'autre). Conformément à l'article 14 du CCAG¹-Travaux, et afin de ne pas bloquer l'exécution du chantier et de permettre l'établissement de situations de paiement par le groupement d'entreprises de travaux, le maître d'œuvre a notifié 26 prix nouveaux pour faire face aux différentes adaptations évoquées ci-avant.

Ces prix sont des prix d'attente qui sont appliqués pour l'établissement des décomptes ; ils n'exigent ni l'acceptation préalable du représentant du pouvoir adjudicateur, ni celle du titulaire. Lorsque le représentant du pouvoir adjudicateur et le titulaire sont d'accord pour arrêter les prix définitifs, ceux-ci doivent être fixés de manière contractuelle et exécutoire, par avenant administratif.

Les prix nouveaux notifiés (dont certains s'inscrivent en substitution de prix du BPU initial du marché) concernent notamment la gestion de divers équipements privés (clôtures, fosses septiques, etc...), des calculs et levés complémentaires dans le cadre des différentes études d'exécution, des adaptations techniques liées à une paroi berlinoise, à la démolition d'un bâtiment industriel, des reprises successives de terrassements et techniques de confortement de berge, la mise en place d'une dique complémentaire...

Au final, et sur la base d'un accostage prévisionnel à terminaison du marché au niveau des quantitatifs, le montant total du marché, intégrant les prix nouveaux, s'élève à 2 577 248,28 € HT, soit une économie de 63 322,92 €, représentant – 2,40 % par rapport au montant initial du marché.

.

¹ Cahier des Clauses Administratives Générales

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales.

Vu Arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux,

Vu le marché n°T-C-16-03-002 signé en vertu de la délibération n° CS-2016/08 du 9 mars 2016 et notifié le 30 mars 2016 au Groupement PERRIER TP - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS - MAIA SONNIER (mandataire PERRIER TP) pour un montant total de 2 640 571,20 € HT, portant sur les travaux de protection contre les inondations et de restauration environnementale de l'Yzeron à Oullins et Sainte Foy-lès-Lyon, secteurs 6 (Merlo) et 4 (Platanes), et plus précisément le lot 1 - Génie civil - Terrassements - Réseaux - Aménagement du lit mineur par des techniques inertes.

Ouï l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition, Après en avoir délibéré.

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 26 voix pour,

ARTICLE 1: D'approuver la transformation par avenant administratif des prix nouveaux en prix définitifs.

ARTICLE 2: D'approuver la passation d'un avenant financier négatif au marché de travaux de protection contre les inondations et de restauration environnementale de l'Yzeron à Oullins et Ste Foy-Les-Lyon, secteurs 6 (Merlo) et 4 (Platanes) – Lot 1 Génie civil - Terrassements - Réseaux - Aménagement du lit mineur par des techniques inertes, confié au groupement PERRIER TP - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS - MAIA SONNIER, d'un montant de - 63 322,92 € HT, représentant une économie de 2,40 % et portant le nouveau montant du marché public à 2 577 248,28 € HT soit 3 092 697,94 € TTC.

ARTICLE 3 : D'autoriser le Président du SAGYRC à signer l'avenant administratif et financier et toutes pièces se rapportant à l'opération.

ARTICLE 4 : De dire que la dépense sera imputée sur le budget syndical, en section d'investissement, Opération n°16.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 DEC. 2017 et de la publication le 19 DEC. 2017

LE PRESIDENT Alain BADOIL

